

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-142 du 9 Juin 1992

chargeant Monsieur Richard ADJAHO,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
de l'Administration Territoriale de
l'intérim de Monsieur Théodore HOLO,
Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération pour compter du 24 Mai
1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation
des résultats définitifs du deuxième tour des élections présiden-
tielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs
et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Prési-
dence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 24 Mai 1992, Monsieur Richard ADJAHO,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Terri-
toriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Juin 1992

par

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence de
la République,


Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MAEC-MISAT 4 Autres Mini-
tères 17 Départements 6 JORB 1.-